

Françoise et Claude LEDUC
4, Rue des Anciennes Ecoles

Villefavard, le 3 Juillet 2019

87190 VILLEFAVARD

Madame, Messieurs
les commissaires-enquêteurs
Projet parc éolien
Villefavard/Dompierre-les-Eglises

Objet : *Enquête publique projet éolien « Moulin à Vent »*

Madame, Messieurs,

Résidant sur la commune de Villefavard, nous venons vous apporter **notre avis défavorable au projet de parc éolien « Moulin à Vent »** sur les communes de Villefavard et Dompierre-les-Eglises.

S'agit-il d'un parc éolien ou d'une zone industrielle d'aérogénérateurs d'électricité ?

Si l'on compte les projets validés ou en cours sur le nord de notre département (180 éoliennes ! Et évidemment ce n'est qu'un début...), **ne devons-nous pas nous inquiéter de la transformation de nos zones rurales en vaste zone industrielle ?**

On mélange le vent et sa force avec des dispositifs industriels qui l'exploitent. L'un est propre et écologique, l'autre est un pur produit industriel et vient avec son lot de pollutions et de nuisances.

Des études récentes ont su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons (*maux de tête, troubles du sommeil, acouphènes, vertiges, problèmes de concentration et de mémoire, irritabilité, angoisse voire syndromes dépressifs, fatigue persistante, tachycardie, etc.*)

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays et arrivent aux mêmes conclusions, le syndrome éolien est bien réel.

Bien sûr, il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur le sujet.

Le promoteur a-t-il prévu une veille scientifique impartiale sur l'impact des éoliennes sur la santé ?